

## **Procès verbal**

Le jeudi 05 mars 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Marc PAUTET.

Secrétaire de la séance : Evelyne BAILLEUX

**Présents** : Marc PAUTET, Pierre DE FERAUDY, Noëlle RAUSCENT, Christian BERTHIER, Evelyne BAILLEUX, Sylvie JUNG, Jean-Luc VAN-DORPE

**Représentés** : Violaine PUJO-ROLLAND représentée par Noëlle RAUSCENT, Richard THOUARD représenté par Pierre DE FERAUDY

**Absents et excusés** : Vincent BLANCHARD

### **Ordre du jour** :

- Délibération d'autorisation de signature d'une demande de subvention DETR concernant la réfection et l'isolation de la toiture de l'école maternelle de Cure.
- Délibération d'autorisation de signature d'une demande de subvention PACTE TERRITOIRE concernant la réfection et l'isolation de la toiture de l'école maternelle.
- Questions diverses et infos diverses.

### **Délibérations du conseil** :

#### **DETR 2026 TOITURE ECOLE MATERNELLE (N° DE\_009\_2026)**

M. le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de l'autoriser à procéder à l'instruction d'un dossier de demande de subvention DETR 2026 concernant le projet de réfection complète de la toiture et de l'isolation de l'école maternelle de Cure pour un montant de 72 104.50 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR au titre de l'année 2026 pour un montant de 36 053.00 € soit 50% du montant HT des travaux et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Délibération : adoptée

PACTE TERRITOIRE 2027 TOITURE ECOLE MATERNELLE (N° DE\_010\_2026)

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 13 juin 2022 qui visait à mettre en place le PACTE TERRITOIRE 2022-2027.

Il rappelle également la nécessité de l'autoriser à procéder à l'instruction d'un dossier de demande de subvention PACTE TERRITOIRE 2027 concernant le projet de réfection complète de la toiture et de l'isolation de l'école maternelle de Cure pour un montant de 72 104.50 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention PACTE TERRITOIRE au titre de l'année 2027 pour un montant de 21 632.00 € soit 30% du montant HT des travaux et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Délibération : adoptée

Marc PAUTET  
Président de séance

Evelyne BAILLEUX  
Secrétaire de séance